



COMMISSION ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RAPPORT D'INFORMATION DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024 CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE SPORTIF DU BLANCHÉ (CSB)

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 4 mai 2024 afin de se prononcer quant au projet relatif au futur développement du CSB. La séance se déroule en présence de M. Michel POMATTO, Conseiller Administratif, de M. Romain METRY, chef de projet du Service aménagement, travaux publics et énergie (SATPE), Mme Fabienne Reber, cheffe du SATPE, Mme Coralie PESENTI, déléguée aux sports et manifestations du Service accueil, culture et sports (SACS).

Le conseiller administratif présente sommairement les tenants et aboutissants de ce projet.

Les documents présentés visent à définir l'ampleur du projet dans le but de mandater un architecte qui pourra le moduler en fonction des besoins et de l'analyse des enjeux pour proposer une version définitive. Le but étant que cette validation s'obtienne d'ici la fin de la législature. Le budget définitif sera à valider au début de la prochaine législature.

Une présentation détaillée de l'avant-projet de développement du centre sportif du Blanché est ensuite effectuée.

Sont passés en revue notamment les documents suivants :

- Cahier des charges d'Appel d'offre sous forme de plans d'ensemble définissant des besoins dans les grandes lignes
- Planning

A noter en particulier les problèmes du parking (notamment en ce qui concerne les cars) et le bassin de rétention à construire.

Revue des différents changements prévus, obligation d'un bassin de rétention pour l'arrosage des terrains de foot, maintien des activités pendant les travaux, mise aux normes et rénovation énergétique.

Il est proposé que les cars se stationnent plus en bas vers le cimetière afin d'éviter de trop gros changements sur le parking. A voir si nous pouvons éviter les « places perdues » actuelles.

Une discussion s'ouvre concernant une alternative proposée de réunir tout le programme en un seul ~~les~~ bâtiments, y compris la réception, au fond de la parcelle et de supprimer le club house. Le but étant de rationaliser les infrastructures-avec un seul chauffage, une seule buvette, etc.

Les avantages et inconvénients des bâtiments réunis ou séparés en deux ou trois endroits sont discutés et les avis sont partagés.

Certains voudraient revoir la pertinence du projet, mais si ce projet est totalement remis en question, d'autres problèmes surgiraient avec les normes thermiques dépassées, interdisant à revoir en urgence pour la continuité de l'exploitation du lieu.

Trois votes sont demandés concernant la planification du projet du CSB, à savoir que deux variantes sont soumises, l'une pour que le projet soit abouti avant la fin de cette législature (planning accéléré), ou pour une planification plus dans les standards qui se terminerait en automne 2025 (planning standard).

Vote :

2 pour un planning accéléré,
3 pour un planning standard,
1 abstention.

Vote pour la modification, regroupement des bâtiments :

4 pour,
1 contre,
1 abstention.

Vote pour augmenter à un terrain de tennis supplémentaire :

3 pour,
1 contre,
2 abstentions.

Le Grand-Saconnex, le 6 mai 2024

Thierry Poncet
Rapporteur



COMMISSION ATM DU 7 MAI 2024

Rapport relatif à la division parcellaire, l'échange parcellaire et la cession d'emprises définitives concernant les parcelles n°1475 et n°2268 de la commune du Grand-Saconnex, entre la République d'Irak, le canton de Genève et la commune du Grand-Saconnex

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 7 mai 2024 afin d'étudier le projet cité en titre et de se positionner. Mme Fernández, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Jimaja, Mme Fernández expose les motifs qui mènent à cette proposition de division, d'échange et de cession parcellaire.

Pour rappel, la parcelle n°2268 qui fait l'objet de ce projet d'échange appartient, depuis 2014, à la République d'Irak. En l'état, le terrain est une excavation de 8 mètres de profondeur, sans aucune construction et pose des problèmes en termes de sécurité publique et d'image pour la commune. Cette situation, qui dure depuis une quinzaine d'année, a été évoquée plusieurs fois en Conseil municipal et a fait l'objet de plusieurs mesures de sécurisation.

Cette parcelle représentant également un point dur pour les aménagements nécessaires à l'arrivée du tram, le Canton de Genève et la Confédération sont rentrés de façon plus appuyée dans le dossier pour faciliter les négociations.

Les parties-prenantes ont abouti sur une solution d'échange avec la parcelle n°1475, propriété de la commune du Grand-Saconnex. Celle-ci accueille en l'état l'œuvre d'art Adam et Eve, qui est vouée à la destruction.

Cette solution s'envisage en trois étapes :

1. La division parcellaire de la parcelle communale n°1475 en deux parties (A et B)
2. L'échange parcellaire entre la parcelle n°1475 A et n°2268
3. Lorsque la parcelle n°2268 sera propriété de la commune, elle fera l'objet d'une division en deux parties (A et B). S'en suivra une cession des parcelles n°2268 B et 1475 B au domaine public cantonal à la fin des travaux du tram.

Les plans détaillés sont disponibles dans la délibération.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

A l'unanimité des membres présent·e·s, la commission préavise favorablement ce projet et invite le Conseil municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présent·e·s.

Le Grand-Saconnex, le 7 mai 2024

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



.3

Rapport d'information du délégué au Tennis club Grand-Saconnex

Du 24 avril 2024

L'assemblée générale du Tennis-Club Grand-Saconnex s'est tenue le 24 avril 2024 en présence de 30 membres. Madame Rute Bucho Buschbeck, déléguée à la vie locale et associative, était présente pour représenter les autorités de la ville du Grand-Saconnex. Monsieur Yann Simeth était présent pour représenter le conseil municipal.

Après les remerciements officiels et l'approbation, à l'unanimité, du PV de l'assemblée générale précédente, le président M. Stéphane Werly a présenté son rapport pour l'année 2023. Il remercie chaleureusement les autorités de la commune pour la qualité de la relation ainsi que pour le travail fourni, qui est en constante amélioration.

Les comptes 2023 sont présentés par le trésorier, avec une perte nette de CHF 38'756.30. C'est la première fois que le TCGS présente une perte sur un exercice comptable. Celle-ci est notamment due au litige qui a opposé le club avec une ancienne salariée ainsi qu'à l'augmentation des cotisations aux charges sociales à charge du club.

S'en est suivi le rapport des vérificateurs des comptes qui, après la vérification de ceux-ci, certifient que les comptes sont bien tenus et invitent l'assemblée à les approuver. Les comptes sont donc approuvés, à l'unanimité, par l'assemblée.

Au niveau sportif, le club se porte bien. Le TCGS a présenté 7 équipes en interclubs, dont une équipe en ligue nationale.

Le responsable « juniors » indique qu'une centaine d'enfants suivent des cours. L'équipe enseignante est composée de trois entraîneurs et d'une monitrice, qui dispensent environ 32 heures de cours par semaine.

Le comité du club indique que le club compte environ 220 membres et qu'il a perdu près de la moitié de ses membres durant les 15 dernières années. Malgré la diminution des membres et la perte financière subie, les cotisations resteront inchangées pour l'année 2024-2025.

S'en est suivi l'élection des membres du comité, suite à la suite de la démission du trésorier. La nouvelle trésorière, Mme Irena Manola Relic, est élue à l'unanimité. De plus, une nouvelle personne rejoint le comité, en la personne de M. Sinaly Karamoko, en tant que co-responsable des manifestations. Il est également élu à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale se termine par un apéritif aux alentours de 20h00.

Le Grand-Saconnex, le 24 avril 2024

Le délégué
Yann Simeth